

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/065-2

L'an deux mil vingt et un, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc CARVOUNAS, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Patrice DEPREZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Madame Oumou DIASSE à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Rosa LOPES à Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Josette SOL, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Mathilde WIELGOCKI à Monsieur Bruno CARON.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe BIEN.

Nombre de votants : 74

Vote(s) pour : 74

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

N°CT2021.4/065-2

OBJET : **Finances** - Adoption de la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement 2021.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Créteil ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 modifiée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.3/025-17 du 22 juillet 2020 approuvant l'adoption de la convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie relative à l'instruction, la liquidation et le paiement des aides par un mandataire public ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2021.2/021-1 du 31 mars 2021 relative à l'adoption du budget primitif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2021 ;

CONSIDERANT que le budget primitif 2021 du budget annexe « assainissement » a été adopté le 31 mars 2021 par la délibération du conseil de territoire n°CT2021.2/021-1 du 31 mars 2021 susvisée ;

CONSIDERANT que l'année 2021 marque la déclinaison de la nouvelle convention conclue avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) adoptée par délibération du conseil de territoire n°CT2020.3/025-17 du 22 juillet 2020 ; que cette convention permet à Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) d'attribuer les aides versées par l'AESN pour la réalisation de travaux de mise en conformité des installations d'assainissement sur le domaine privé, afin de fluidifier la chaîne de traitement des demandes d'aides et d'accroître le nombre d'opérations de mise en conformité dans le cadre du Plan baignade « Seine et Marne » initié dans la perspective des Jeux olympiques 2024 ;

CONSIDERANT que les échanges tenus avec l'AESN au cours du premier semestre 2021 ont permis de clarifier le schéma comptable afférent au statut de mandataire confié au Territoire par cette nouvelle convention, et impliquent un transfert de crédits entre

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021**

chapitres de la section d'investissement sans impact sur les équilibres budgétaires du budget primitif adopté par délibération du conseil de territoire n°CT2021.2/021-1 du 31 mars 2021 susvisée ; qu'en effet, en application de ce schéma, GPSEA ne réalisera pas directement les travaux sur les installations privées et n'encaissera pas les subventions pour son propre compte ; qu'il instruira les demandes de subventions formulées par les particuliers avant de verser les aides financées par l'AESN ; qu'il est également à noter que l'AESN versera une avance prévisionnelle à GPSEA pour permettre l'instruction des demandes formulées par les particuliers, qui fera l'objet d'une régularisation en fin d'année compte tenu du montant des aides effectivement versées ;

CONSIDERANT qu'il convient en conséquence d'effectuer des transferts de crédit ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 07 OCTOBRE 2021,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget annexe « assainissement » 2021.

ARTICLE 2 : **DIT** que les redéploiements entre chapitres budgétaires ne nécessitent pas l'ouverture de crédits supplémentaires en section d'investissement.

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 13 OCTOBRE 2021

ARTICLE 3 : **DIT** que les prévisions des dépenses et recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
Recettes		
45	Opérations pour compte de tiers	134 400,00
13	Subventions d'investissement reçues	-134 400,00
	TOTAL Recettes	0,00
Dépenses		
45	Opérations pour compte de tiers	134 400,00
21	Immobilisations corporelles	-134 400,00
	TOTAL Dépenses	0,00

FAIT A CRETEIL, LE TREIZE OCTOBRE DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,

Laurent CATHALA